

**PROCÈS VERBAL****CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le six mars deux mille vingt quatre à vingt heures, dans la salle de l'Hôte de Ville sous la présidence de Madame Céline TONOT, Maire.

22 conseillers étaient présents.

M. José ALMEIDA avait donné pouvoir à Mme Céline TONOT,  
M. Franck LOUIS avait donné pouvoir à Mme Fabienne VION,  
Mme Cyr elle VILLANI avait donné pouvoir à Mme Anne MILLOT,  
M. Samir ASGASSOU avait donné pouvoir à Mme Héléne MARTEEL,  
Mme Élise GOURMELEN avait donné pouvoir à Mme Florence BIZOT  
M. Fernando NOVO avait donné pouvoir à Mme Valérie GRANDET.

M. Gaëtan GUERMONPREZ était absent

Madame la Maire ayant constaté que le quorum est atteint, elle propose Madame Anne MILLOT aux fonctions de secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

Elle soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal les projets de procès verbaux des séances du 20 décembre 2023 et 13 février 2024, qui sont adoptés à l'unanimité. Madame GRANDET fait toutefois remarquer que, comme sur la note commentée du 13 février, le tableau en page 1 du procès-verbal correspondant est incomplet, suite – précise Madame la Maire – à un défaut technique d'impression numérique

**1) Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Abordant l'ordre du jour, Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que ce débat sur les orientations budgétaires est l'occasion de rappeler les priorités de la Municipalité depuis le début de ce mandat

Avant de les présenter, elle souhaite remercier les services municipaux qui ont travaillé sur ce document, et donc plus particulièrement Madame la Directrice des Finances ainsi que le Directeur Général des Services. Elle tient à souligner que Madame la Directrice des Finances produit des documents qui sont faciles à appréhender et elle l'en remercie.

Un débat, donc, qui va permettre d'échanger sur la stratégie de l'équipe municipale, sur les choix et les orientations qui sont donnés à l'administration communale pour les mettre en œuvre.

**Première priorité : poursuivre la transition écologique et énergétique**

L'Agenda 2030 est la feuille de route municipale pour l'avenir. C'est une orientation majeure suite aux crises successives, qu'elles soient sanitaires, énergétiques, financières ou politiques qui exposent toujours davantage à des changements, amplifiés par le changement climatique

Il faut faire des choix et c'est ce que la Municipalité s'attache à faire au quotidien depuis plusieurs années

Ainsi, en décembre 2022, avait été voté à l'unanimité un plan de sobriété énergétique qui prévoyait un effort particulier sur l'amélioration des performances thermiques du patrimoine. L'année 2024 sera donc une année avec des investissements significatifs en la matière.

Il y aura tout d'abord le renouvellement du système de chauffage du groupe scolaire Maurice-Mazué, pour un montant global estimé à 520 000€. Madame la Maire en profite d'ailleurs pour redire que son chauffage fonctionne.

D'autres travaux d'amélioration des performances énergétiques sont prévus avec le changement de la chaudière des tribunes du foot, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Centre Technique Municipal, mais aussi un autre projet innovant qui consistera en un mini réseau de chaleur qui reliera l'Hôtel de Ville, la Médiathèque, et la Maison du Développement Economique. Innovant car sera installé sur un

même site l'infrastructure nécessaire au chauffage de trois équipements importants, ce qui permettra naturellement des économies, mais aussi de tendre vers un mode de chauffage compatible avec les ambitions environnementales de la Ville. C'est un projet chiffré à 655 000€, dont elle espère qu'il bénéficiera de financements extérieurs. A noter que ces travaux se feront sans impact sur le service public longvicien, puisque les sites concernés ne seront pas fermés.

### **Deuxième priorité : conforter l'offre de services publics au nord de la ville**

Le quartier Guynemer-Parc va voir son offre de service public largement confortée avec la poursuite des travaux de l'école Léon-Blum. On a largement évoqué ce projet, qui est celui du mandat, mais il comprend la création d'un nouveau restaurant scolaire, d'un nouvel accueil de loisirs et la réhabilitation complète de l'école. 1 446 000€ en 2024, (hors restes à réaliser) sont consacrés cette année à cet investissement, auxquels on peut d'ailleurs ajouter les prévisions de dépenses de fonctionnement pour le transport quotidien en bus des élèves actuellement accueillis dans l'école Valentin, une décision souhaitée pour minimiser la gêne auprès des parents (coût annuel d'environ 40 000€).

Ce pôle de services publics est structurant dans un quartier qui se transforme. Bien que, à son grand regret, Orvis n'ait toujours pas commencé les travaux de reconstruction des immeubles de la rue Guynemer (même si elle a bon espoir que les choses bougent à l'horizon dès 2025-2026), la Ville avance de son côté, et a dimensionné l'école pour accueillir les futurs élèves qui arriveront dans ce quartier.

Et puis, si Madame la Maire évoque les services publics, c'est aussi parce que la Ville va avancer concrètement sur la réalisation d'une maison de santé, puisque est à l'ordre du jour la vente du terrain qui accueillera ce nouveau pôle de services de santé.

Cette maison de santé viendra donc prendre place à côté de l'unité Alzheimer inaugurée il y a un an et demi et s'ajoutera à une offre de santé qui s'élargit ainsi sur ce périmètre.

### **Troisième priorité : s'engager sur des projets pour améliorer la qualité de vie**

La Municipalité assume pleinement ses missions en matière scolaire, puisque elle investira 520 000€ pour le chauffage des écoles Mazué, 1 446 000€ pour l'école Blum ; et elle poursuivra avec une prévision de dépense de 230 000€ pour végétaliser et rafraîchir la cour de l'école Roland-Carraz. Il sera probablement fait appel à une maîtrise d'œuvre pour réfléchir à l'ensemble des cours d'écoles. Si quelques doutes devaient subsister quant à l'engagement municipal en faveur des écoles publiques de Longvic, ils sont selon elle définitivement balayés.

Ces travaux se réalisent dans un cadre plus global d'amélioration du cadre de vie des Longvicien(ne)s, au bénéfice des plus jeunes, de ceux des enfants, mais pour autant la Ville n'oublie pas ses aînés puisqu'un espace naturel et de promenade sera réalisé derrière l'EHPAD pour apporter un extérieur agrandi aux résidents de l'EHPAD.

Le cadre de vie va également faire l'objet d'une attention particulière grâce à un Parcours végétal, engagement figurant lui aussi dans l'Agenda 2030. Il sera inauguré prochainement et permettra de redécouvrir Longvic et sa rivière au gré d'une promenade qui mettra en valeur le patrimoine végétal de la ville. Ce projet est essentiellement financé au travers de restes à réaliser pour un montant de plus de 24 000€.

Mais le cadre de vie passe aussi par l'animation de la ville. De ce point de vue, 2024 sera une année plutôt exceptionnelle avec divers événements pour tous, que ce soit les amoureux du sport et du vélo avec un point d'orgue lors du passage du Tour de France ; que ce soit les amoureux de la culture avec les 13e Rencontres de la BD ou la réalisation d'une fresque de street-art, modèle choisi par les Longvicien(ne)s après un vote ; que ce soit les familles avec Festi-Longvic ou encore la saison de Noël, il y en aura pour tous les goûts en 2024 !

### **Préparer les investissements des années à venir**

Enfin, avant de laisser la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances, Jean-Marc GONCALVES, qu'elle remercie d'ailleurs pour tout le travail qu'il fait au quotidien, Madame la Maire voudrait souligner que la Ville a des dépenses saines. Son taux d'endettement est maîtrisé, et bien en deçà de la moyenne des villes de même taille qu'elle.

La capacité d'investissements est préservée pour mener d'autres projets, malgré des recettes qui ont diminué plus rapidement que les dépenses ces dernières années. C'est le fait de décisions de l'État, il en a

souvent été débattu ici de même que pour la révision, suite à l'application de la loi, des critères d'attribution de la DSC.

Pourtant, la Métropole investit à Longvic des travaux sont prévus pour cette année, avec notamment en 2024 une réfection de la rue Jules Guesde.

Si Madame la Maire parle des investissements des années à venir, c'est aussi pour parler de deux études qui lui tiennent à cœur.

Tout d'abord, celle sur le bief de l'Ouche, étude qui se poursuit tant qu'aucun projet n'est encore arrêté. Il y a beaucoup d'obstacles : des obstacles réglementaires – avec la non-reconstruction d'un barrage parce qu'on n'a pas le droit de prélever de l'eau de l'Ouche notamment quand on est en période d'étiage – avec un bief qui est toujours identifié comme une déverse de l'Ouche dans le Plan prévisionnel des risques inondations. Tout cela incite la Municipalité à revoir complètement son projet pour ne plus parler de remise en eau du bief, à moins de prélever l'eau du réseau d'eau potable – ce à quoi Madame la Maire se refuse, car ce serait une aberration écologique – ou encore de la prélever dans la nappe sud, ce qui reviendrait au même, quand on sait que la nappe malgré un hiver davantage pluvieux que les autres années n'a toujours pas retrouvé son niveau normal. Il faut être conscient de ces problématiques, car il s'agit de travailler pour l'avenir.

L'autre étude importante qui va s'engager en 2024 portera sur le projet de Parc urbain qui prendra place le long de la Coulée Verte. Il s'agit d'une vaste zone naturelle à préserver et à valoriser pour l'ouvrir aux Longviciens. Cette première étude portera sur un montant de 50 000€.

Enfin, puisqu'elle évoque l'avenir de Longvic, Madame la Maire rappelle un projet de long terme : la requalification du quartier Valentin qui est entrée dans une phase active de déconstruction des maisons. Et un projet de très long terme, avec le mandat d'étude confié à la SPLAAD pour l'aménagement des terrains le long du Boulevard de Chicago.

Avec ces orientations, elle considère qu'un cap clair se dessine, à la fois pour le développement des services publics longviciens et pour la qualité de vie des familles.

Pour conclure, elle tient à préciser que ces investissements sont ambitieux, mais réalistes, et surtout réalisés sans augmentation d'impôts. C'est un engagement fort qui demande de la rigueur dans la gestion des finances. Elle n'en est pas inquiète car la Ville est bien gérée depuis plusieurs années. Les Longviciens le savent, ils rappellent au quotidien leur confiance, c'est le meilleur des encouragements.

Madame la Maire donne alors la parole à Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, pour une présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES rappelle que celui-ci institué par la loi du 06 février 1992 et modifié par celle du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe est un temps fort du débat démocratique local. Il est obligatoire pour toute commune de plus de 3 500 habitants et permet à la Municipalité de présenter dans le cadre d'un contexte national et local les objectifs financiers et les projets envisagés, puis d'en débattre avant le vote du budget primitif intervenant dans les 10 semaines qui suivent. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle à venir.

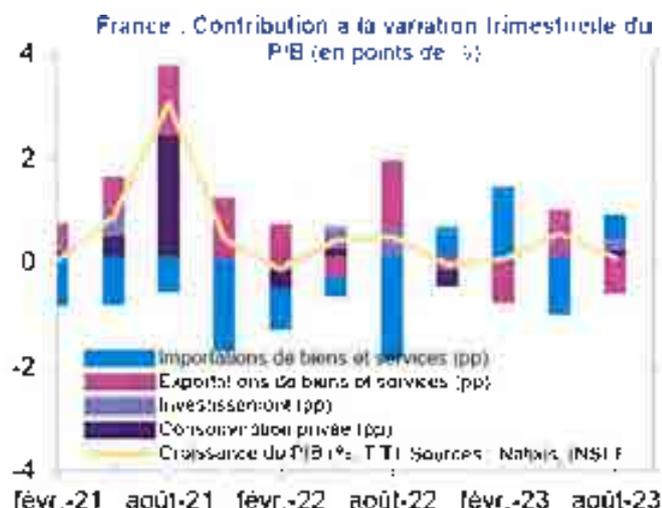
1 Un contexte économique national marqué par une baisse de l'inflation mais une dette publique toujours dégradée.

1 Une croissance économique plus faible que prévue

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+ 2,6 % après + 6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur. Après avoir stagné au premier trimestre, la croissance économique a retrouvé des couleurs au 2ème trimestre malgré l'inflation persistante, notamment grâce à la bonne performance des exportations. La croissance a ensuite été légèrement négative au 3ème trimestre 2023.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu le rebond de la consommation des ménages.

L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des investissements des entreprises en hausse de + 0,5 % au 2ème trimestre 2023. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (- 1,1 %) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB.

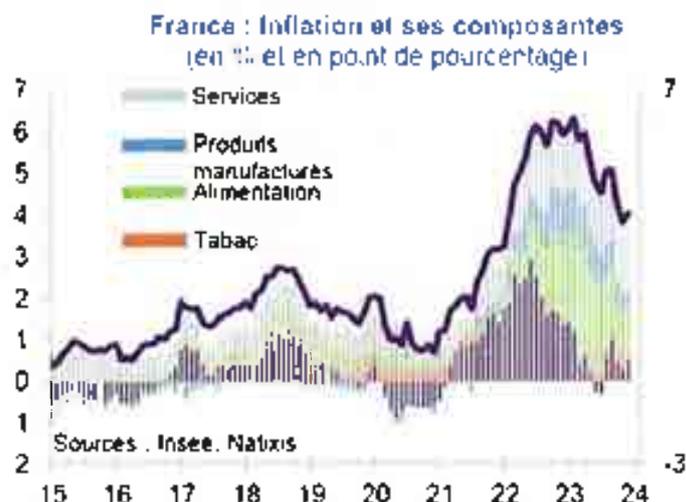


Toutefois, d'après les toutes dernières annonces, la prévision de croissance serait ramenée à 1 % pour 2024, ce qui a déjà contraint le Gouvernement à programmer 10 milliards d'économie par rapport à la LFI 2024 déjà votée

### 2 Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5.9 %. En 2023, la levée de la remise de carburant et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier ont entraîné un regain de pression inflationniste avec un pic de l'IPC global atteint à +7.3 % sur un an en février 2023

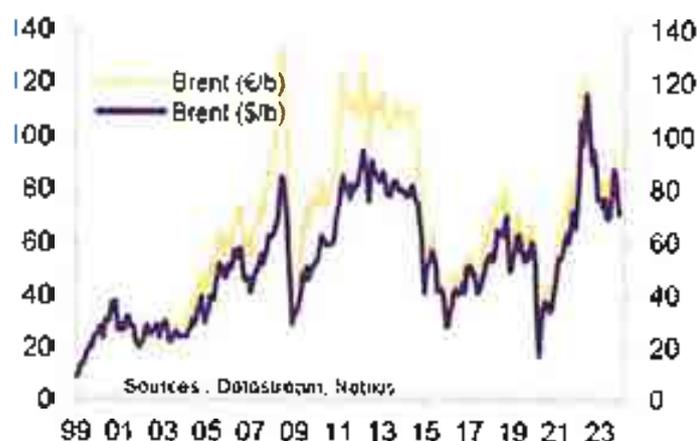
Depuis, à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. L'inflation IPCH s'est installée sur une tendance à la baisse clôturant l'année à 4.1 %.



Pour le prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité

Le contexte de tension au Moyen-Orient et d'incertitudes pourrait constituer un risque de hausse sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Ainsi, la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

## Pétrole Prix du baril de Brent



### 3 Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (- 4,7 % du PIB contre 3,1 % en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à - 4,7 % au 1er trimestre et a légèrement diminué à - 4,5 %.

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

## II. LA LOI DE FINANCES 2024 (LFI 2024) : LES PRINCIPALES MESURES

Projetée depuis 2022, la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les normes européennes de déficit et d'endettement.

### 1 La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027

La LPFP 2023-2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

L'objectif d'évolution de la dette publique a été défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	115,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des						
administrations publiques centrales	82,2	81,6	82,8	83,5	84,5	85,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,5	8,6	8,3	7,6
autres ratios de dette/souche	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

Un des messages forts de cette LPFP 2023-2027 est l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales. Avec cet objectif, l'État s'assure ainsi de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 points.

La LPFP prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire ces éléments dans leur trajectoire financière

## 2 Abondement stable des dotations de péréquation verticale

L'article 130 de la LFI 2024 fixe à 27,2 milliards d'euros la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024, soit une hausse de + 1,2 % par rapport à 2023.

La Dotation de Solidarité Rurale progresse de 150 millions d'euros. Chaque année, le Comité de Finances Locales répartit la variation entre les trois fractions de la dotation (bourg-centre, péréquation, cible)

Il est précisé, pour 2024, qu'au moins 60 % de ces hausses devront être allouées à la fraction péréquation qui concerne Longvic. Cette part bénéficie en effet à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.

### Evolution de la DGF perçue par la Ville de Longvic depuis 2018

Montants en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF totale	146 255 €	86 678 €	84 103 €	81 463 €	82 791 €	106 158 €
dont dotation forfaitaire	59 112 €					8 674 €
Dont DSR péréquation	87 143 €	86 678 €	84 103 €	81 463 €	82 791 €	97 484 €

Conformément aux annonces de la LFI 2023, la Ville de Longvic a bénéficié d'une augmentation de + 28 %. Les prévisions tablent sur une stabilité prudente pour 2024.

## 3 FPIC : stabilité des fonds de péréquation horizontale

Pour rappel, le FPIC est prélevé et redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux.

Pour ce qui concerne le bloc communal, la loi de finances 2024 confirme la stabilisation du volume du FPIC instauré en 2012.

Cependant, la réforme des indicateurs financiers et fiscaux mise progressivement en œuvre sur 2024-2028 va modifier les répartitions FPIC à l'intérieur du bloc communal.

La LFI stabilise le montant national du FPIC à 1 milliard d'euros et pérennise les modalités de répartition.

Le tableau ci-après présente l'évolution des versements de la ville de Longvic au titre du FPIC.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution de la Ville	85 407 €	83 754 €	78 407 €	75 956 €	72 876 €	52 206 €

La contribution FPIC 2024 pour Longvic est estimée à 60 000 €

## 4. Adaptation des tarifs sur les énergies et prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité

Rappel des dispositifs inscrits à la loi de finances 2023 :

1- Le bouclier tarifaire qui s'adresse aux petites collectivités. La hausse des tarifs de l'électricité est plafonnée à 15 %, au même titre que pour les particuliers. Longvic n'est pas concernée par ce dispositif.

2- L'amortisseur électricité : dispositif ciblé sur le coût de l'électricité, l'amortisseur portera sur 50 % des volumes d'électricité consommés. L'État prendra en charge l'écart entre le prix de l'électricité au contrat et 180 €/MWh ; dans la limite de 320 €/MWh. (à noter que l'amortisseur ne s'applique que sur la part variable énergie hors coût d'acheminement et autres taxes).

3- Le filet de sécurité. Il diffère du dispositif du filet de sécurité de la loi de finance rectificative 2022 qui introduisait notamment les dépenses liées à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation. Le versement d'une dotation de compensation est soumis à critères. Ce dispositif n'est pas prolongé en 2024.

La LFI 2024 prolonge mais modifie le dispositif d'amortisseur électricité. La réduction du prix de l'électricité facturé chaque mois à la collectivité par le fournisseur d'énergie est de 75 % au lieu de 50 % en 2023.

La complexité des données de facturation ne permet pas, sans une étude précise, de calculer les éventuelles réductions de dépenses sur les contrats d'électricité. Par ailleurs, il est impossible de connaître sans étude poussée la part dont a bénéficié Longvic sur sa facture d'électricité au titre du bouclier tarifaire.

En 2023, la dépense énergétique de Longvic s'est élevée à 530 000 €, compte tenu d'une réouverture de la Médiathèque après travaux en septembre 2023 et de l'actuelle fermeture de l'école Léon-Blum.

A titre de référence, la dépense énergétique entre 2019 et 2021 était en moyenne annuelle de 360 000 €. Compte tenu

des dernières annonces, et en dépit des choix de renouvellement de chaudières sur des systèmes haute performance, la dépense est estimée en 2024 à 600 000 €

## 5 Un soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1.8 milliards d'euros pour 2024 dont 570 millions d'euros pour la DSIL.

► Une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) confortée en 2024 et de plus en plus fléchée vers des projets concourant à la transition écologique.

Les priorités d'investissement de la Ville de Longvic doivent entrer dans les cadres suivants :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies durables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Compte tenu des objectifs de Longvic et de ses engagements dans le cadre de l'Agenda 2030 Longvic sera particulièrement attentive aux modalités de mise en œuvre pour bénéficier de ce fonds.

► Hausse de l'enveloppe nationale de FCTVA de + 404 millions d'euros par rapport à 2023. Le FCTVA constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

La LFI modifie également l'assiette de calcul du FCTVA en intégrant les dépenses d'aménagement des terrains réalisées par les collectivités locales, et ce, à compter des dépenses réalisées en 2024.

Cette modification fait suite aux revendications légitimes des maires lors de la suppression en 2021 des dépenses d'aménagement de terrain qui a lésé bon nombre de collectivités dont Longvic. En effet, l'aménagement du terrain de football synthétique est sorti du champ d'éligibilité du FCTVA, ce qui a causé une perte de financement d'environ 160 000 €.

## 6. Dispositions en matière de fiscalité

Depuis 2018, l'État s'est engagé sur la voie de réformes fiscales :

H Suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales avec compensation à l'euro constant par l'État, base 2022. En 2023, les communes et EPCI ont retrouvé leur pouvoir de taux de TH mais qui ne porte que sur les bases des résidences secondaires.

H Réduction de 50% des impôts de production des établissements industriels. Cette mesure consiste à réduire de 50% la valeur locative foncière de ces établissements. Les collectivités se voient reverser une compensation par les services fiscaux. En 2023, cette compensation s'est élevée à 1 324 000 €. Longvic a perdu la moitié de leur pouvoir de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ces réformes ont réduit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. À ce jour, 53% des recettes fiscales des collectivités locales sont sans pouvoir de taux.

Les ressources de la Ville de Longvic perdent en dynamisme : attribution de compensation versée par Dijon Métropole (3 214 000 €), de la compensation de TH (1 200 000 €), compensation locaux industriels (1 324 000 €). Soit près de 5 800 000 € qui varieront peu dans les années à venir.

H Depuis 2018, le coefficient d'indexation des valeurs locatives n'est plus fixé par le législateur mais est égal à l'inflation constatée entre l'indice des prix à la consommation de novembre n-1 par rapport à novembre n-2.

Pour 2024, ce calcul ressort à 3.8%.

Cette revalorisation reste substantielle et vient s'ajouter à celle 7.1% en 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dernières revalorisations :



La LFI prévoit des dispositions en matière d'exonération facultative de TFB pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur les logements anciens et neufs.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'adoption de ce dispositif d'incitation.

## 7 Autres dispositions de la LFI 2024

H Décalage de la généralisation du Compte Financier Unique au plus tard pour l'exercice 2026 contre 2024 actuellement. Il s'agit de la fusion du compte de gestion établi par le comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur. Longvic s'engagera sur la voie du CFU en 2026 et pas avant de manière facultative.

H Généralisation des budgets verts : la budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Depuis 2020, un rapport annexé au PLF présente celui du budget de l'État.

La LFI 2024 généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités de + 3500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du CFU. Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.

Plusieurs collectivités se sont engagées dans cette démarche qui favorise la transition écologique.

Longvic, engagée dans l'Agenda 2030 est convaincue du bien-fondé de cette généralisation. En revanche, le décret d'application n'étant pas paru, il conviendra d'adapter les outils et les méthodes pour respecter cet objectif le moment venu.

### III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2023

Maintien du cap d'une bonne situation financière, dans la continuité des exercices précédents malgré l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.

Avant de revenir plus en détail lors de la présentation du compte administratif, voici les premiers éléments de réalisation budgétaire de l'année 2023.

#### 1 Le fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>RÉCETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 980 870 €</b>	<b>12 727 817 €</b>	<b>13 553 580 €</b>	<b>13 769 535 €</b>
	<b>- 6,05 %</b>	<b>- 1,95 %</b>	<b>6,49 %</b>	<b>1,59 %</b>
Produits de services domaniale et ventes - 70	531 609 €	667 828 €	710 412 €	802 016 €
Impôts et taxes - 73	10 267 362 €	9 192 406 €	9 498 909 €	9 835 347 €
Dotations et participations - 74	1 544 742 €	2 338 333 €	2 744 848 €	2 722 877 €
Atténuation de charges - 013	281 611 €	287 905 €	354 396 €	336 714 €
Autres produits de gestion courante - 75	26 752 €	39 440 €	49 469 €	63 231 €
Produits financiers - 76	0 €	186 €	5 830 €	427 €
Recettes exceptionnelles - 77	328 586 €	196 623 €	189 719 €	5 167 €
Reprise de provisions - 78		5 097 €		3 754 €

Les recettes ont augmenté de + 1.59 % par rapport à 2022.

Cette hausse résulte des faits marquants suivants :

- Un taux de revalorisation des bases fiscales de + 7.10 % en 2023, ce qui représente une recette fiscale supplémentaire de près de 380 000 € par rapport à 2022. Pour rappel, le Conseil Municipal a fait le choix en 2023 de ne pas augmenter les taux de fiscalité qui sont restés stables depuis 2022.
- Une année optimale en terme de capacité d'accueil Enfance, Sport, Jeunesse et restauration scolaire

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 753 899 €</b>	<b>10 982 400 €</b>	<b>11 496 441 €</b>	<b>12 032 507 €</b>
	<b>- 4,78 %</b>	<b>0,88 %</b>	<b>- 7,82 %</b>	<b>4,49 %</b>
Charges à caractère général - 011	1 907 536 €	1 875 263 €	2 224 832 €	2 419 529 €
Charges de personnel et frais assimilés - 012	7 854 656 €	7 874 625 €	8 291 474 €	8 586 088 €
Atténuation de produits - 014	80 837 €	80 100 €	75 965 €	54 070 €
Autres charges de gestion courante - 65	824 722 €	766 590 €	868 300 €	917 675 €
Charges financières - 66	48 000 €	44 751 €	38 627 €	34 263 €
Charges exceptionnelles - 67	37 545 €	33 010 €	3 486 €	20 €
Provisions pour risques et charges - 68	- €	8 120 €	3 754 €	1 012 €

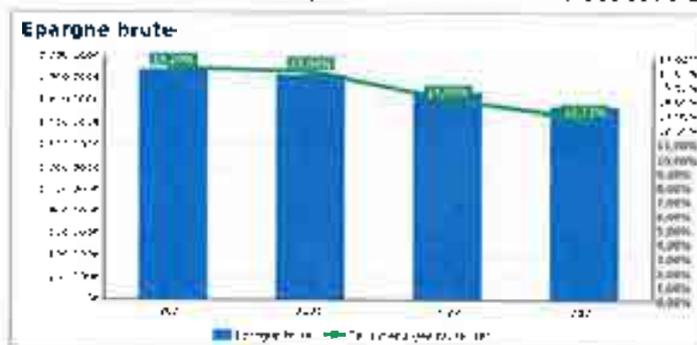
Les dépenses ont progressé de plus de 4.49 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par, notamment :

- Une inflation marquée sur l'ensemble des achats (fournitures, repas, contrats, ...)
- Un impact fort des augmentations réglementaires imposées en matière de dépenses de personnel

#### 2. Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2023

L'épargne brute représente l'excédent qui contribue au financement de la section d'investissement. Cet indicateur matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement hors produits de cession.

Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée à investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.



Fin 2023, le taux d'épargne brute est de 12,73 %, ce qui traduit une bonne santé financière et permet un autofinancement d'une part de l'investissement.

### 3. Les dépenses d'équipement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 049 305 €</b>	<b>1 020 850 €</b>	<b>1 334 375 €</b>	<b>2 490 712 €</b>
FC IVA	653 441 €	252 147 €	78 845 €	277 284 €
Profits de cession	- €	- €	- €	- €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 466 426 €	- €	- €	1 501 973 €
Virement de la section de fonctionnement - 021	- €	- €	- €	- €
concours extérieurs	230 038 €	50 969 €	295 185 €	711 450 €
Emprunts	700 000 €	715 300 €	- €	- €
Autres recettes	- €	2 602 €	245 000 €	- €
opération pour comptes de tiers	- €	53 €	7 534 €	- €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 526 286 €</b>	<b>1 299 653 €</b>	<b>3 912 664 €</b>	<b>2 971 259 €</b>
Remboursement capital / emprunt - 16xx	345 104 €	400 891 €	371 073 €	245 158 €
Immobilisations incorporelles - 20	96 216 €	199 444 €	107 527 €	83 248 €
Subventions d'investissement versées - 204	5 003 €	119 641 €	25 042 €	10 970 €
Immobilisations corporelles - 21	217 661 €	180 358 €	1 165 954 €	584 206 €
Immobilisations en cours - 23	1 318 033 €	354 454 €	2 243 068 €	2 047 192 €
Participations et créances - 26	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières - 27	152 931 €	65 €	- €	- €
Dotations et fonds divers - 10	- €	- €	- €	475 €
Autres dépenses d'investissement - 165	- €	1 023 €	- €	- €
45 Opérations pour tiers	391 338 €	44 767 €	- €	- €

Longvic a ainsi consacré en 2023 une dépense de près de 7 562 000 € à ses investissements dont les principales interventions se décomposent ainsi :

Objet	Engagé / mandaté
Travaux d'isolation de la mairie + panneaux photovoltaïques	99 900 €
Travaux de rénovation de l'école LEON-BLUM + cantine	5 966 990 €
Rénovation de la médiathèque (chauffage + carrelages)	292 600 €
Rénovation chaudières bâtiments publics	96 200 €
Aides à la mobilité douce	10 970 €

Aménagement du secteur Chapelle	113 400 €
Valorisation paysagère du Bief (Élude)	10 300 €
Végétalisation école Carraz	20 400 €
Parcours végétal	24 500 €
Participation financière / sécurisation rue Carnot	60 000 €
Renouvellement des véhicules	94 300 €
Renouvellement matériel espaces verts	87 000 €
Travaux d'amélioration aux abords du terrain de football synthétique	39 200 €
Travaux d'entretien des bâtiments publics	207 700 €

#### 4. Les résultats budgétaires 2023

Sur la base des éléments connus à ce jour, l'excédent de clôture disponible fin 2023 représente plus de 2 400 000 €. Cet excédent sera reporté au budget 2024 en section de fonctionnement.

Ainsi, le compte administratif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal se résume ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE LONGVIC - EXERCICE 2023

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 792 779,62 €	13 118 608 01 €	16 910 767,63 €
(-) DÉPENSES	12 541 482,40 €	3 092 974,57 €	15 634 456,97 €
(=) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 251 297,22 €	25 033,44 €	1 276 330,66 €
(+) REPORT DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS	3 131 589,04 €	-189 985,73 €	2 941 603,31 €
(=) RÉSULTAT DE CLÔTURE	4 382 886,26 €	-164 952,29 €	4 217 933,97 €

(+) RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT (RECETTES)	3 067 172,00 €
(-) RESTES A RÉALISER EN INVESTISSEMENT (DÉPENSES)	4 845 028,01 €
(-) RAR nets	-1 778 756,01 €

EXCÉDENT A REPORTER EN 2024	2 439 177,96 €
-----------------------------	----------------

#### IV LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la Ville pour l'exercice 2024 et répondant au contexte national et local précédemment évoqué.

##### 1 Les priorités d'action pour 2024

###### Poursuivre la transition écologique et énergétique

L'enjeu de la transition énergétique nous rappelle que les investissements auxquels nous consentons aujourd'hui peuvent avoir un effet bénéfique pour l'avenir, ou à tout le moins atténuant face au changement climatique. Et si nous ne les menons pas, nous ferons face à des difficultés plus grandes encore.

Le plan de sobriété énergétique voté par le Conseil Municipal en décembre 2023 prévoit un effort particulier sur l'amélioration des performances thermiques du patrimoine. Cette année le renouvellement de chaudières et la conduite d'études pour l'amélioration du système de chauffage seront ainsi menés.

L'investissement le plus coûteux portera sur le système de chauffage du groupe scolaire Maurice-Mazué, pour un montant global estimé à 520 000 €.

La chaudière actuelle montre des signes de fatigue et ne fonctionne plus à 100 % de ses capacités. Ce sera donc l'occasion de moderniser le chauffage dans ces deux écoles, ainsi qu'au restaurant scolaire et au Pôle Intergénérationnel La Passerelle.

Un autre projet d'amélioration des performances énergétiques va également se lancer avec la conduite d'études pour le changement des chaudières de l'Hôtel de Ville, de la Médiathèque et de la Maison Jules-Verne. Il s'agira d'étudier les possibilités de mutualisation et d'optimisation grâce à un mini réseau de chaleur commun à ces trois équipements. Ce qui permettrait d'économiser sur les coûts. En prévision de ces travaux, 655 000 € seront prévus au budget prévisionnel 2024.

Le changement de la chaudière des tribunes foot, pour 25 000 € voté en anticipation du vote du budget lors du Conseil Municipal du 13 février dernier, est aussi prévu avec chauffage et production d'eau chaude.

Enfin, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine sera poursuivie avec le Centre Technique Municipal qui accueillera également ce type de dispositif sur son toit. Cet investissement est estimé à 15 000 €.

#### Conforter l'offre de services publics au nord de la ville

Le projet de réhabilitation de l'école Léon-Blum se veut un projet structurant pour les quartiers Guynemer et cas du Parc. Il comprend la rénovation du bâtiment de l'école avec l'amélioration des performances thermiques, une mise aux normes d'accessibilité (ajout d'un ascenseur dans l'école, installations d'équipements pour personnes à mobilité réduite...) et l'amélioration de certaines fonctionnalités du bâtiment.

Outre l'école, un nouveau pôle de service public est créé avec un nouveau restaurant scolaire qui servira en période scolaire pour les enfants de l'école élémentaire et de l'école maternelle Célestin-Freinet et en période non scolaire pour la pause méridienne des enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

L'actuel Espace Loisirs Freinet va donc déménager pour prendre place dans une moitié de l'actuel bâtiment de l'école, libérant ainsi le bâtiment situé rue Célestin-Freinet. Il s'agira d'un pôle plus moderne et plus confortable pour tous ceux qui y travaillent comme pour le public. L'accueil périscolaire s'y organisera également.

La cour fera aussi l'objet de travaux avec l'installation d'équipements et d'espaces naturels qui pourront être mutualisés avec l'accueil de loisirs.

Enfin, le projet se double de la volonté de conserver le bâti, élément patrimonial et architectural fort de Longvic.

Ce projet, le plus conséquent du mandat mobilisera 1 446 000 € en 2024 (hors restes à réaliser), pour la réalisation de la dernière tranche de l'école Léon-Blum incluant la cour et les VRD.

La Municipalité accompagnera également des professionnels de santé ayant un projet de maison de santé, boulevard des Hortensias. Les échanges se poursuivent à ce sujet pour une vente du terrain qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2024. En soutien à ce projet, la Municipalité réalisera des aménagements pour faciliter les accès et les stationnements de la patientèle.

#### S'engager sur des projets pour améliorer la qualité de vie

L'un des engagements municipaux porte sur le rafraîchissement et l'amélioration du cadre des cours d'écoles.

En complément de ce qui sera mené sur la cour de l'école Léon-Blum, des travaux devraient s'engager en 2024 dans la cour de l'école Roland-Carraz, après concertation avec les utilisateurs (enfants des écoles, enseignants) et le Conseil d'école. Ces travaux, qui sont complémentaires de la réalisation d'un merlon planté en 2023, sont estimés à 230 000 €.

D'autres travaux d'amélioration du cadre de vie devraient être réalisés dans le jardin de l'EHPAD Marcel-Jacqueline, pour agrandir l'espace de promenade et de repos.

Le cadre de vie sera également valorisé au travers d'un parcours sur le patrimoine végétal qui serpentera le long de l'Ouche, dans la ville. Ce projet permettra d'apporter des informations sur les lieux, la faune et la flore au travers de différents points d'étape. Il traversera l'ancien terrain de l'Aventure qui sera aussi agrémenté de points d'intérêts. Ce projet est essentiellement financé au travers de restes à réaliser pour un montant de 24 531,54 €.

L'ambition culturelle et l'animation de la ville sera également réaffirmée en 2024 grâce à différents événements comme les Rencontres de la Bande-Dessinée qui vont se tenir lors du premier week-end d'avril. Ces rencontres permettront de nombreuses rencontres avec des auteurs de BD, des interventions dans les écoles, les centres de loisirs, et pour tous les Longvicien(ne)s.

Dans le prolongement de cet événement culturel fort, le patrimoine culturel de la ville va également s'enrichir d'une fresque street-art qui sera réalisée par Ted Nomad sur la façade du Conservatoire de musique. Cette action bénéficie d'une enveloppe globale de 20 000 €.

D'autres temps forts seront au rendez-vous tout au long de l'année, avec Festi-Longvic, la commémoration des 80 ans de la Libération de la ville, la saison de Noël ou encore avec des événements sportifs à forte résonance comme le passage du Tour de France et les Jeux Olympiques de Paris 2024 qui permettront de mobiliser les Longvicien(ne)s autour des valeurs du sport.

#### Préparer les investissements des années à venir

La Ville de Longvic dispose de finances saines qui permettent de mener à la fois des dépenses d'investissement pour des équipements structurants et pour assurer l'entretien du patrimoine municipal. Le budget global des investissements courants est ainsi porté à plus de 525 000 €, hors renouvellement de la flotte automobile.

Par ailleurs, en 2024 des études seront poursuivies ou menées.

Tout d'abord, le bief de l'Ouche reste l'objet d'une réflexion puisqu'il ne pourra plus faire l'objet d'un prélèvement de l'eau de l'Ouche pour être alimenté. En revanche, il conserve un rôle essentiel de déversement en cas de crue de la rivière. L'accompagnement par un paysagiste, (dont 30 000 € à engager à 2024) se poursuit afin de faire de l'ancien bief un espace d'agrément et de fraîcheur pour les Longvicien(ne)s.

L'autre étude importante qui va s'engager en 2024 portera sur le projet de parc urbain qui prendra place le long de la Coulée Verte. Il s'agit d'une vaste zone naturelle à préserver et à valoriser pour l'ouvrir aux Longviciens. Cette première étude porte sur un montant de 50 000 €.

Enfin, la réalisation d'un projet d'habitat inclusif par Homnia nécessite de reconduire l'inscription de 204 000 € qui n'ont pas été dépensés en 2023.

## 2. L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

Selon les prévisions, les recettes réelles de fonctionnement 2024 progressent de + 3,33 % par rapport au prévisionnel 2023.

### **PRODUITS DES SERVICES AU CHAPITRE 70 : 802 000 €**

Le niveau d'accueil des différents services est désormais optimal et traduit la qualité des différents services publics proposés aux Longviciens.

### **IMPÔTS ET TAXES AU CHAPITRE 73 : 9 947 000 €**

La fiscalité directe :

D'après les premières estimations selon le coefficient de revalorisation des bases de + 3,8% la recette fiscale pour Longvic est estimée à 5 532 000 €, soit une progression de + 6 % par rapport à 2023.

Il n'est envisagé aucune augmentation des taux de fiscalité qui sont stables depuis 2022.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,08%
Taxe d'habitation sur le foncier bâti	44,06%
Taxe d'habitation sur le foncier non bâti	80,99%

Concernant les autres produits fiscaux :

- Le produit des droits de mutation est estimé à 300 000 € marquant une baisse de la dynamique foncière initiée en 2023.
- Le produit communal de la taxe sur l'électricité qui s'est élevé à 228 214 € en 2023 intègre des régularisations d'années antérieures. Désormais, les services de la DGFIP gèrent directement les recettes. Estimation 2024 : 187 000 €.
- Le produit de TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) en 2023 a été marqué par un ensemble de régularisations suite à la mise à jour des surfaces taxables sur le territoire. Il convient raisonnablement de prévoir un encaissement pour 2024 à hauteur de 100 000 €.
- L'attribution de compensation versée par Dijon Métropole reste stable à ce jour par rapport à 2023, prévue de manière provisoire à hauteur de 3 214 814 € € sous réserve d'aucune révision ou modification relative au transfert de compétences.
- La Dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole a connu une nette diminution depuis 2021. À l'issue de concertations et réflexions au sein d'un groupe de travail constitué par des élus de l'ensemble de l'agglomération, Dijon Métropole a approuvé en mars 2022 un nouveau pacte financier 2022-2026. L'une des conséquences de ce pacte est la mise en conformité des critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire. La DSC versée à la Ville de Longvic est ainsi passée de 1 010 989 € en 2021, 817 054 € en 2022 et 614 498 € en 2023, montant qui devrait se stabiliser à ce niveau. Ce qui constitue une perte de ressources de près de 40 %. Pour 2024, elle est fixée à 608 811 €.

### **DOTATIONS ET PARTICIPATION AU CHAPITRE 74 : 2 700 000 €**

- En 2024, la Loi de finances prévoit une stabilité des dotations versées aux communes. La Ville a bénéficié d'une recette de Dotation de Solidarité Rurale de 97 484 € en 2023 et d'une part de dotation forfaitaire de 8 674 €. Les prévisions s'orientent vers une recette au moins équivalente pour 2024 soit 106 000 €.
- Ce chapitre comprend les compensations de fiscalité versés par l'État dont l'allocation compensatrice relative à l'exonération de 50% des bases des locaux industriels. Le total compensations fiscales devrait atteindre près de 1 377 000 €, sous réserve de calculs complexes par les services fiscaux.
- Les autres recettes marquantes de ce chapitre relèvent des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales qui devraient retrouver un niveau cohérent avec les engagements liés à la Convention territoriale Globale (CTG). Le niveau de recettes attendu est de 934 000 € en 2024.
- À noter, un fort engagement des services municipaux en charge des opérations de délivrance des titres sécurisés pour le compte de l'État : Longvic assume un service extrêmement dynamique et répond à une forte demande du public. En 2023, la dotation s'est élevée à 17 500 € et devrait être au moins équivalente en 2024.

### **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE AU CHAPITRE 75 : 55 000 €**

Les produits des services et de gestion courante ne devraient pas connaître d'évolution majeure en 2023. Il s'agit principalement de l'enregistrement de loyers des cellules commerciales : 24 000 € et des locations des

salles de l'Espace Jean-Bouhey Ce service est très actif . les recettes ont progressé en 2023 de + 13% par rapport à 2022 (28 175 €). Les prévisions pour 2024 sont en progression avec 30 000 €, sur la base des contrats de réservation en cours.

### ATTÉNUATION DE CHARGES AU CHAPITRE 013

Les recettes de ce chapitre concernent principalement les indemnités journalières pour absences d'agents Sur la base de la moyenne des recettes perçues chaque année, la somme de 304 000 € sera inscrite en prévisionnel.

#### 3. L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

### CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL AU CHAPITRE 011 : 3 100 000 €

Les effets diffus et multiples de l'inflation impactent une bonne partie de ces dépenses incompressibles. Sont concernés les achats de repas pour la restauration scolaire et les centres de loisirs, le carburant, les frais de transport, l'électricité le gaz, le coût des matériaux pour l'entretien des bâtiments publics, le papier, les diverses prestations contractuelles.

La conjoncture des marchés d'assurances est très dégradée. Aussi, les frais d'assurance de la Ville devraient s'accroître de 16 % représentant une dépense de près de 60 000 €

La Ville s'est engagée dans une recherche active de financement des investissements. L'accompagnement par un prestataire s'inscrit dans cette démarche qui a déjà permis d'obtenir une subvention de 925 000 € au titre du Fonds vert pour les travaux de rénovation de l'école Léon-Blum.

Ces dépenses sont également mises au service des actions à mener qui seront denses, avec l'organisation du Salon de la BD, suivi par Festi-Longvic, le 80ème anniversaire de la Libération de Longvic, le mois de l'Europe.

L'ensemble de ces éléments cumulés et estimés, certes de manière sévère, progressent de + 9 % par rapport aux prévisions 2023, mais toujours dans un contexte incertain, et largement impactés par des facteurs extérieurs

Une attention toute particulière sera portée tout au long de l'exercice pour maîtriser et limiter ces dépenses

### DÉPENSES DE PERSONNEL AU CHAPITRE 012 : 9 118 000 €

Soit une augmentation de + 6 % par rapport au prévisionnel 2023.

L'année 2024 est marquée par les éléments suivants

- o 2.3% de GVT
- o Prime pouvoir d'achat 49 000 € représentant 50 % de 98 000 € selon décision du Conseil Municipal
- o Reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- o Augmentation historique de 3.5 % du point d'indice en 2024 effet année pleine
- o Progression indiciaire pour les bas salaires
- o Anticipation au regard de l'assouplissement des quotas pour la promotion interne.

Cette dépense est pondérée par les recettes d'indemnités journalières (CPAM et assurance statutaire) liées à l'absentéisme des agents : 300 000 €.

### CHARGES DE GESTION COURANTE AU CHAPITRE 65 : 992 000 €

- Concernant les participations et subventions à verser, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents tout en tenant compte de la nécessité de répondre de manière optimale aux demandes de subventions des diverses associations
  - o De la même manière que les années précédentes, la répartition de l'enveloppe de subventions aux associations sera effectuée au cas par cas en tenant compte de critères objectifs afférents notamment à leur situation financière et à leur investissement dans la vie de la commune. Montant prévisionnel de 390 000 € représentant une hausse de 7 %. Ce montant tient compte des engagements auprès de Dijon Médiation pour la prévention et la présence des éducateurs de rue qui passe de 78 500 € à 80 400 €.
  - En marge de ces subventions habituelles, une somme de 30 000 € est prévue à titre exceptionnel pour valoriser la section de foot féminin en Nationale 3 de l'Association Loisirs Culture de Longvic.
  - o La participation de la Ville au Centre communal d'action sociale (CCAS) sera en hausse de 2% et passe à 367 000 € pour répondre aux demandes d'aides sociales grandissantes au regard du contexte actuel.
  - (Sous réserve des dispositions décidées par le CCAS lors du vote du budget).

#### Evolution des aides attribuées au CCAS de Longvic

	2019	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Subvention	309 000 €	354 000 €	333 000 €	350 000 €	360 000 €	367 000 €

### CHARGES FINANCIÈRES AU CHAPITRE 66 : 105 000 €

Cette hausse des charges financières de 110 % tient compte de l'emprunt de 2 500 000 € qui sera débloqué en mars 2024.

## ATTÉNUATION DE PRODUIT AU CHAPITRE 014 : 62 000 €

Ce chapitre est principalement dévolu à la contribution de la Ville au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). À ce stade, tel que vu précédemment, il est envisagé une stabilisation à 60 000 €.

### 4. Les dépenses d'équipement et leur financement

Le Budget Primitif 2024 traduit la poursuite des engagements de Longvic en faveur d'un investissement soutenu.

- Poursuite de la programmation des projets engagés dont le projet phare pour la rénovation de l'école Léon-Blum
- Impulsion des investissements indispensables à la transition écologique et énergétique (rénovation des bâtiments optimisation des systèmes de chauffage et de leur pilotage . .)

Ainsi, le montant consacré aux nouveaux investissements (hors reports) représente une dépense prévisionnelle de près de 4 400 000 € TTC

Les principaux investissements portent sur les points suivants :

H Poursuite de la rénovation de l'école Léon-Blum : 1 446 000 €. La part budgétaire de cette opération représente une dépense globale de 5 643 000 €, soit 61% des dépenses d'équipement en 2024

H Investissements liés à la transition énergétique et climatique :

- Rénovation thermique de l'Hôtel de Ville, la Médiathèque et la Maison de l'Emploi : 655 000 €. Ce programme consiste au remplacement des 3 chaudières par une chaudière centrale à haute performance énergétique et à des travaux connexes en vue d'isoler les bâtiments.
- Installation de panneaux photovoltaïques au Centre Technique Municipal : 15 000 €
- Rénovation des systèmes de chauffage des bâtiments publics, incluant la mise à jour de la gestion technique bâtiminaire (GTB) : 705 000 €. L'objectif est la remise à neuf des systèmes de chauffage vieillissants et donc extrêmement coûteux en réparation et en consommation d'énergie.  
y Mise à niveau du système de gestion technique des bâtiments (GTB) : 160 000 €. Ce système informatisé permettra de gérer à distance le fonctionnement des bâtiments. Cette dépense s'inscrit pleinement dans le cadre de la transition énergétique en permettant une gestion optimale des consommations et coût énergétiques  
y 520 000 € sont prévus pour le changement complet du chauffage du groupe scolaire Mazuré  
y Remplacement de la chaudière des tribunes foot : 25 000 €. L'actuelle chaudière à production d'eau chaude ne permet plus d'assurer un accueil qualitatif des sportifs au sein des vestiaires. Après une première phase de rénovation du système de canalisation, il est en effet désormais possible de procéder au changement de la chaudière.
- Végétalisation de la cour de l'école Carraz : 230 000 € : aménagement de la cour et création d'un îlot de fraîcheur

H Études

- Création d'un parc urbain : 50 000 €
- Valorisation paysagère du bief de l'Ouche : 30 000 €

H Valorisation des espaces urbains : 323 000 €, comprenant notamment :

- L'aménagement d'une zone de promenade adaptée aux personnes à mobilité réduite à l'EHPAD Marcel Jacquelinet
- Des travaux de relamping (ampoules LED) et uniformisation de l'éclairage extérieur sur la zone de l'Espace Jean-Bouhey et aux terrains de tennis.
- La création d'équipements funéraires supplémentaires au cimetière de Longvic (cavurnes et columbarium) pour répondre aux demandes croissantes de la population.

H Valorisation des bâtiments communaux : ces dépenses seront affectées aux gros entretien des bâtiments pour préserver le patrimoine de la Ville et assurer un accueil de qualité.

- Travaux d'aménagement dans les écoles (Centrale incendie, abri-vélos, clôtures, cloisons . .)
- Travaux de réparation au gymnase Véronique Pecqueux-Rolland (Liaison adoucisseurs, remplacement de pompes . .)
- Réparation du sol du gymnase Deblangey
- Travaux d'isolation de la grande salle du Conservatoire à Rayonnement Communal ainsi qu'une mise aux normes PMR des sanitaires

H Investissements courants dont les plus significatifs

- Acquisition d'un camion avec bras de levage pour les espaces verts.  
A noter : il est prévu l'achat en crédit-bail d'un véhicule léger électrique qui sera affecté au service propreté. Cette dépense est donc inscrite en fonctionnement
- Renouvellement d'instruments pour le Conservatoire

- Refonte du site internet de la Ville
- Installation d'une caméra aux abords de l'Etrier de Bourgogne
- Renouvellement du parc photocopieurs
- Travaux de câblage wifi

### 5. Les recettes d'investissement

Pour financer l'investissement, outre les reports en restes à réaliser engagés en 2023, (emprunt, CAF pour le réaménagement de la Ruche, DSIL et aide départementale pour la restauration scolaire Blum), le budget s'équilibre en intégrant les recettes prévisionnelles suivantes :

- FCTVA : 420 000 € sur la base des dépenses éligibles réalisées en 2023
- Aide CAF pour l'école Léon-Blum : 300 000 € (utilisation partagée par les services ALSH)
- Fonds vert : 965 000 €. Ce fonds a été attribué pour le programme de rénovation de l'école Léon-Blum
- Cession des parcelles rue Guynemer : 156 000 €
- Autofinancement de la commune.

## V. CARACTERISTIQUES DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2024

Afin de financer les investissements, la Ville a contracté un prêt auprès de l'Agence France Locale. Caractéristiques du prêt : 2 500 000 € / durée 20 ans / taux d'intérêt 3,70 %.

On peut remarquer que ce taux fixe est nettement plus élevé que les contrats précédents. Cependant, une anticipation a permis d'obtenir un taux inférieur aux taux actuellement négociés autour de 4 à 5 %.

Le remboursement se fera par amortissement progressif du capital avec échéances constantes trimestrielles d'un montant de 44 363,62 €, soit 177 455 € par an sur une année complète.

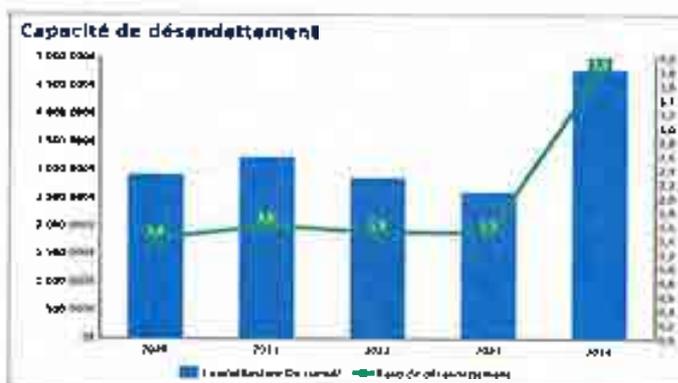
### Répartition par prêteur au 31 décembre 2024

Prêteur	Année de mobilisation	Année d'extinction	Taux	Montant Initial	Encours au 31/12/2024
SFIL CAFIL	2008	2032	1,85%	3 000 000 €	861 957 €
AGENCE FRANCE LOCALE	2016	2031	1,31%	1 000 000 €	416 696 €
AGENCE FRANCE LOCALE	2020	2035	0,875 %	700 000 €	522 184 €
AGENCE FRANCE LOCALE	2024	2044	3,70 %	2 500 000 €	2 435 693 €
CAISSE D'EPARGNE	2021	2036	0,45 %	700 000 €	540 957 €
CAF	2021	2031	0	15 000 €	9 376 €

Ce qui porte à 4 786 828 € l'encours de dette fin 2024

Le taux moyen annuel est de 2,57 % et la durée de vie résiduelle est de 14 ans et 2 mois.

### Niveau d'endettement 2024



La capacité de désendettement évaluée à 1,5 années en 2023 passe en toute logique à 3,8 années en 2024, ce qui reste très en dessous des seuils d'alerte (vigilance fixée à 10 ans).

La dette par habitant restera faible comparée aux seuils d'alerte et aux niveaux observés dans les communes de même strate :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette par habitant au 31/12/N	314 €	285 €	333 €	377 €	328 €	297 €	544 €
Moyenne de la strate	644 €	828 €	602 €	775 €	733 € *		

(Source : compte individuel des collectivités)

\*Montant provisoire qui sera connu définitivement dès validation des comptes de gestion 2023 des communes de même strate au niveau national

Madame la Maire ouvre le débat en donnant la parole aux Conseillers municipaux.

Madame Valérie GRANDET, comme Madame la Maire, souhaite remercier les services municipaux, et notamment le Service Finances, pour la rédaction de ce rapport, très complet, et leur travail quotidien aux côtés des élus pour accompagner leurs prises de décisions.

Sur l'analyse des éléments de contexte nationaux, on sait qu'ils constituent toujours un peu des éléments de langage fournis par l'État ou l'INSEE, et Madame GRANDET souhaite revenir sur ceux qui ont un impact non négligeable sur les collectivités. Quand l'État parle de « dynamisme du commerce extérieur », elle rappelle que ce n'est jamais moins que 1,5 % de progression : peut-on parler de « dynamique » à ce niveau-là, elle en doute. Idem pour le solde commercial de la France, qui s'élève à moins 100 milliards, soit un niveau inférieur à 70 % de son niveau de 2019 avant la crise sanitaire. Quand on parle de « rebond de la consommation des ménages » à + 0,7, en réalité ce dernier n'existe pas. Le processus de désinflation serait engagé en France, mais les prix à la consommation ont augmenté de 4,9 %, après une augmentation l'an dernier de plus de 13,5 %, et chacun peut observer que l'inflation a fortement touché les prix des produits alimentaires. Dans ce contexte, le Gouvernement a souhaité conserver une estimation de croissance à 1,4 % malgré le consensus des économistes qui la prévoyaient entre + 0,4 et + 0,9 % : or moins de deux mois plus tard, la prévision de croissance a dû être largement abaissée, à + 1 %, ce qui lui paraît encore optimiste, nécessitant un décret d'annulation de 10 milliards d'engagements prévus par la loi, touchant l'Éducation nationale, les politiques publiques menées par les collectivités locales, la culture, la Police nationale, l'administration pénitentiaire. À noter comme plus particulièrement impactant pour Longvic 500 millions de moins sur le Fonds vert, levier essentiel pour la politique de développement durable pour Longvic et les autres communes visant l'objectif de 2050. C'est moins 36 millions sur la cohésion des territoires, donc les communes. Sur le premier degré de l'enseignement scolaire, moins 138 millions, et encore un focus très inquiétant par rapport aux familles : rétro-pédalage pour une bonne partie des sommes d'un programme pour lequel l'État s'était engagé à prendre en charge le paiement des AESH. D'autres secteurs essentiels dans la gestion des collectivités locales sont touchés : aide au logement, moins 300 millions, moins 358 millions sur le programme Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (contre l'habitat indigne), l'amélioration du parc locatif, ou encore le soutien à l'accès à la propriété. Quand on a des programmes d'accès à la propriété portés par des bailleurs sociaux, comme Madame la Maire vient de l'évoquer, forcément, il va y avoir une réévaluation de ce projet : 49 millions de moins sur la politique de la Ville, cela veut dire que des Quartiers Politique de la Ville vont être touchés... autant de signaux assez inquiétants. Madame GRANDET ajoute que d'après les calculs de Maire Info, les coupes les plus drastiques concernent la jeunesse et la vie associative : moins 14,1 % ; l'énergie et le climat, moins 16,3 % ; l'urbanisme et l'amélioration de l'habitat, moins 18,7 % et le Fonds vert moins 20 %. Tout ceci n'augure rien de bon pour les concitoyens, pour les projets municipaux. C'est vrai que la commune censure l'échelon auquel les Français croient encore un peu et il y a de fortes chances qu'ils la sollicitent sur tous ces sujets. Madame GRANDET ajoute qu'elle ne comprend pas très bien pourquoi le Gouvernement a extrapolé ses prévisions de croissance, si ce n'est pour boucler son budget. Dans ce contexte, elle mesure la responsabilité énorme de Madame la Maire : celle de préserver les intérêts des contribuables longviciens, de garantir un service public toujours plus qualitatif, plus moderne, investir pour préparer l'avenir des enfants et petits-enfants, et surtout apporter assistance et accompagner les plus fragiles. Face à ces défis, l'annonce de l'augmentation des bases locatives est un mauvais signal pour les habitants. La dotation forfaitaire de l'État reste minime pour la commune, et surtout reste incertaine compte tenu de l'annonce des 10 milliards de coupes budgétaires. Les subventions restent très incertaines sur les projets liés à la baisse du Fonds vert : la Politique de la Ville et l'Urbanisme. À noter que la répercussion de la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire va se stabiliser cette année, pouvant fournir des marques plus sûres pour l'avenir, même si cela baisse encore. Tout cela aura un impact sur la collectivité et les projets prioritaires à mener, mais surtout et plus sévèrement sur le pouvoir d'achat et la vie des Longviciens. Concernant le détail précis de tout ce qui a été présenté, le groupe de Madame GRANDET a quelques questions à formuler, notamment sur les factures énergétiques.

Même si elle pose la question tous les ans, elle souhaiterait savoir pourquoi le raccordement de Longvic au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) n'est toujours pas d'actualité ? Il a fait ses preuves pour beaucoup de communes, en réduisant considérablement ce type de budget.

Ensuite, sur le Fonds vert raboté par l'État, comment Madame la Maire envisage les nouveaux projets de transition écologique sans lui ?

Concernant l'exonération facultative de la taxe foncière sur le bâti, pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation énergétiques sur des logements anciens ou neufs, le Conseil va être amené à se prononcer. Toutefois son groupe est un peu perplexé, car au Conseil municipal du 27 septembre, il y avait une exonération possible de la taxe foncière sur les propriétés bâties, que la majorité a choisi de limiter à 60 % sur 2 années. Quelle serait la position de la Municipalité sur un tel dispositif d'incitation sur la rénovation énergétique ?

Sur la situation financière de la commune, présentée comme bonne, le groupe de Madame GRANDET souhaiterait connaître quels seraient les 3 critères fondamentaux permettant de parler d'une bonne gestion financière pour une commune

Concernant les investissements principaux, Madame GRANDET revient d'abord sur les travaux de chauffage et canalisations de la Médiathèque, qui avaient été engagés à hauteur de presque 293 000 euros en 2023. En effet, en 2024, on reparle de chauffage à propos du mini Réseau de chaleur avec l'Hôtel de Ville. Quels ont donc été exactement les travaux effectués pour 293 000 euros, alors que 656 000 euros vont être budgétés sur ce mini réseau de chaleur.

Sur la partie Rénovation chaud éres bâtiments publics, pour 98 200 euros, pour l'année 2023 : est-il possible d'indiquer sur quels bâtiments ces dépenses ont été effectuées ?

Concernant l'aménagement du Secteur Chapelle, avec un engagement de dépenses de 113 400 euros présenté lors du DOB 2023, en vue du déménagement des jardins communaux et de la création d'une forêt urbaine, il a été annoncé que les jardins ne déménageraient finalement pas car il ne le souhaitent pas. Mais il y a quand-même eu la dépense, certes en partie pour l'aménagement de la ferme florale. Or si c'est que pour cette dernière, cela fait cher

Concernant la cour de l'école Carraz, il est à nouveau question de végétalisation et de réaménagement de la cour pour 230 000 euros, mais Madame GRANDET rappelle qu'il y avait déjà eu une somme de 182 000 euros prévue sur 2 ans dans le ROB de l'an passé. Certes, ont déjà été dépensés 20400 euros, ce qui doit comprendre le mur anti-bruit qui a été fait, mais du coup, on passe de 182 000 euros à 230 000 euros .

Concernant une dépense faite pour des travaux d'amélioration aux abords du terrain synthétique pour 39 200 euros, Madame GRANDET souhaite connaître les raisons de cette opération survenant peu de temps après son aménagement.

Concernant l'étude sur le bief, elle constate que depuis l'élection de son groupe il y a 3 ans, sont programmées chaque année de nouvelles études, réputées non terminées a ors que des décisions ont été actées (non-remise en eau ...). Madame GRANDET souhaiterait donc avoir désormais communication des études déjà terminées et de leurs conclusions. Car elle a l'impression – à ce stade ce n'est qu'une impression – qu'il s'agit d'un serpent de mer

Sur les priorités d'action 2024, son groupe est satisfait de voir que la priorité a été mise sur le système de chauffage Marué. Une étude de 15 000 euros ayant été engagée, elle voudrait en connaître la nature et les délais d'aboutissement. Concernant le mini réseau de chaleur urbain (Mairie, Médiathèque, Maison du Développement économique), son groupe se questionnait sur le fait que des travaux avaient déjà été menés sur la Médiathèque.

Concernant le confortement de l'offre de services publics au nord de la Ville, Madame GRANDET entend revenir sur la Maison de santé pluridisciplinaire, précédemment appelée Maison médicale. Elle souhaite savoir ce qui sera pris en compte par la commune dans les aménagements. Il est question de « facilités d'accès », qu'en est-il ? De même sur le stationnement de la patientèle... sera-t-il pris en charge par la commune ?

Concernant le rafraîchissement des cours d'école, elle voudrait avoir une présentation visuelle des projets, au Conseil ou en Commission scolaire. Car être dans l'opposition c'est frustrant, mais c'est aussi frustrant de ne pas voir présentés certains projets. Madame la Maire reconnaît que le fait d'être deux rend plus difficile la présence en Commissions, ce que Madame GRANDET reconnaît.

Concernant le Parcours végétal long de l'Œuche, il était déjà évoqué dans le ROB 2023, et elle suppose que ce n'est que remis au budget, car encore non réalisé.

Concernant l'ambition culturelle et sportive de la commune, tout est bien fléché, mais elle souhaiterait profiter de l'évocation de la fresque street-art pour saluer la mémoire d'une jeune maman longvicienne décédée cet été assez tragiquement qui avait été à l'initiative de projets de street-art sur la commune lors de l'installation du premier Conseil longvicien

Enfin pour le sport, en tant que fan du Tour de France, Madame GRANDET a hâte de savoir ce qui va être proposé comme animations dans la commune ; quant aux JO, elle note que bon nombre de communes ont été reconnues Terres de Jeux 2024, et s'interroge sur les raisons qui n'ont pas permis à Longvic de l'être également, malgré le dynamisme des associations sportives longviciennes

Concernant le projet de Parc urbain, il s'agit encore du lancement d'une étude. Son groupe espère que cela ne fera pas comme pour le Terrain de l'Aventure toujours pas complètement terminé, avec encore des

poteaux métalliques au sol très dangereux pour les promeneurs, et que son entretien ne sera pas aussi aléatoire que celui de certains endroits de Longvic, sous prétexte de conservation de la biodiversité

Autre sujet, le projet Homnia, qui a du mal à sortir de terre, mais peut-être de la part du porteur de projet : Madame la Maire peut-elle préciser ce qui « coince » au niveau d'Homnia ? Car c'est vrai qu'il y a une demande croissante de familles pour ce type de projets.

Concernant les recettes de fonctionnement, c'est surtout l'augmentation des bases locales qui va permettre des recettes supplémentaires, mais ce seront encore les petits propriétaires de Longvic qui seront touchés par celle-ci même si elle ne dépend pas de la commune, comme Madame GRANDET le reconnaît

Sur les dépenses de fonctionnement (+ 9 % des charges à caractère général) l'augmentation est générale dans toutes les communes, notamment sur la partie restauration, mais aussi sur les primes d'assurance (+ 16 %, ce n'est pas rien), au point que des communes ne parviennent même plus à se faire assurer, ou avec des franchises délirantes. Les franchises de Longvic vont-elles aussi augmenter ? C'est une question

Concernant les subventions aux associations, comme l'an dernier le groupe de Madame GRANDET restera attentif à la répartition opérées entre elles, et note déjà que l'ALC bénéficiera d'une légère augmentation, et que le foot féminin est doté en prévision de leur maintien en National.

Madame GRANDET est également ravie du projet de refaire une zone de promenade et de repos pour les résidents de l'EHPAD : c'était vraiment attendu. La perte d'une partie de leur jardin avait eu un fort impact sur la qualité de leur cadre de vie

Dernière question technique : est indiqué à la fin du ROB un emprunt contracté en 2024 pour 2 millions cinq cents mille euros, or il y avait un emprunt qui avait été inscrit de 3 millions qui n'a pas été débloqué en 2023 : un emprunt qui a été inscrit au BP 2023 peut-il être débloqué en 2024 sur un nouveau budget, sans repasser en Conseil municipal ? Sachant que la délégation du Maire pour les emprunts est à 3 millions d'euros.

En tout état de cause, Madame GRANDET constate que Longvic est encore dans une situation complexe, pleine d'incertitudes, avec l'Etat qui change de cap, et qui va impacter fortement les collectivités. Il s'agira de contenir les effets de l'inflation sur les dépenses de la commune, de maîtriser les charges à caractère général, et de personnel, qui constituent la part la plus importante du budget, de ne pas mener des études qui ne mènent à rien, et prévoir l'avenir sans perdre de vue que les décisions doivent être guidées par ce qui est attendu par les Longvicien(ne)s et pour améliorer leur cadre de vie : préserver leur pouvoir d'achat et garantir leur sécurité.

Madame la Maire observe que majorité et opposition ont des constats communs, et laisse Monsieur GONCALVES répondre aux aspects techniques des questions de Madame GRANDET

Ne revenant pas sur ses constats relatifs à la politique gouvernementale, que la Municipalité ne soutient pas davantage qu'elle, il présume que la baisse du budget de l'Education nationale pourrait se traduire à Longvic par une baisse de la dotation des enseignants pour le cycle 2 (GS, CP, CE1), avec pour effet potentiel un moindre respect de la règle des 24 élèves par classe. A ce stade, il n'a pas connaissance de classes en péril, sinon même celle du confortement de la 5ème classe de Paul-Emile Victor.

Concernant la baisse des cotations (DSC, DSR, ...), c'est toujours un problème pour les techniciens d'être dans l'incertitude et de ne pas pouvoir disposer de visibilité à moyen terme. Cela dit, un budget reste une prévision, ce n'est pas une science exacte.

Concernant la taxe foncière, il tient à préciser que le Conseil municipal a réduit en septembre le degré de son abattement sur 2 ans (60 au lieu de 100%). En revanche, le sujet à prendre en compte cette année, c'est une exonération, certes partielle, mais pour ceux qui vont rénover le parc privé existant, dans la mesure où, avec la loi ZAN qui se profile, on ne pourra plus agrandir la commune sur certaines terres. Pour pouvoir continuer à construire face aux décohabitations et au vieillissement, il va falloir densifier. Autant donc encourager également la rénovation énergétique des bâtiments existants

Concernant les critères d'une bonne situation financière, Monsieur GONCALVES en énonce plusieurs : l'endettement par habitant, la durée restante des remboursements d'emprunts, qui s'appuient sur des indicateurs suivis par les banques. Jusqu'ici, Longvic comptait parmi les meilleurs profils mais avec l'emprunt qui va s'ajouter et qui mettra un peu de temps à s'amortir, on repasse sur un profil plutôt moyen, ce qui permet néanmoins de dire que Longvic est en bonne situation de gestion, grâce à un autofinancement qui permet de lancer ses investissements.

Au sujet du chauffage de la Médiathèque, Monsieur GONCALVES précise que si qui a été fait, l'an dernier, ce sont les tuyauteries, alors que cette fois-ci on parle d'énergie. Les 98 QGD de 2023 n'ont pu être inscrits

dans les restes à réaliser car une partie a été réalisée. Concernant la cour de Carrax, les travaux de l'an dernier concernaient le merlon : cette fois-ci il s'agit du décaissement de l'enrobé et la réalisation d'un nouveau sol.

Enfin, sur la question technique de l'emprunt, il a été contracté en 2023, mais la Ville a jusqu'à fin mars 2024 pour le débloquer.

Monsieur LE LORCH ayant sollicité la parole, Madame la Maire la lui accorde. Il entend revenir sur la partie endettement, en soulignant qu'en année pleine, la Ville rembourse sa dette au rythme d'environ 400 000 euros par an, ce qui signifie qu'en 4 ans celle-ci sera pratiquement réduite de la moitié de l'emprunt qui vient d'être fait. Il tient à cet égard à remercier la Directrice des Services Financiers, qui suit ce dossier de très près.

Il souhaite également faire remarquer que quand un investissement est réalisé, de 7,5 millions dont 6 pour l'École Léon-Blum mais qu'on n'emprunte que 2,5 millions, il s'agit de l'enrichissement des Longvic-ens. D'autant plus quand derrière les chiffres, on met des humains, en l'occurrence des enfants : il y a donc tout lieu d'en être fier.

Quant aux 3 critères de bonne gestion sollicités précédemment, Monsieur LE LORCH en voit 3 : le premier, une capacité d'endettement de l'ordre d'un an et demi, et inférieure de 40 % à la strate ; le second, une capacité d'endettement de l'ordre d'un an et demi, et inférieure de 40 % à la strate. Est-il utile d'énoncer le 3ème ?

Madame la Maire donne ensuite la parole à Madame Béatrice SIMON, qui souhaite évoquer la réhabilitation de l'École Blum, vaste projet, prévu au programme de la majorité, qui s'est fait en concertation avec les équipes enseignantes et les animateurs des centres de loisirs. Même les enfants avaient l'objet d'une consultation à la fin du précédent mandat municipal.

Elle souligne que la grande taille du bâtiment va permettre d'y adjoindre l'accueil de loisirs du quartier. Le Pôle Enfance verra son accueil et le bureau de la direction au rez de chaussée et les salles d'activité seront situées au premier étage. Les salles seront mutualisées avec l'école, facilitant ainsi les échanges entre les équipes pédagogiques et le Service Enfance. Le Pôle enfance assurera donc le périscolaire ainsi que l'Accueil de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis. Le Service périscolaire, actuellement organisé pour faciliter autant que possible l'organisation des parents autour de l'école Blum située à Valentin, pourra trouver un fonctionnement optimal lorsque la réhabilitation du bâtiment sera terminée.

En ce qui concerne la cour de l'école, qui sera aussi le terrain de jeux des enfants hors temps scolaire, le réaménagement complet contribuera d'une part à l'adaptation aux enjeux climatiques avec notamment la désimperméabilisation de la cour, et d'autre part aux enjeux pédagogiques avec des activités physiques, la découverte de la nature, un potager.

A noter une action importante : la création d'un parvis devant l'école qui servira à sécuriser fortement l'entrée et la sortie des enfants. Ça n'existait pas jusqu'alors et il s'agissait d'une attente des parents. Il y aura également la réalisation d'une dépose minute pour les parents, pour plus de praticité. Il est donc prévu 1,4 millions d'euros cette année pour ce projet, hors restes à réaliser, ce qui en fait donc le plus conséquent de l'année en terme d'investissements. Et si Madame SIMON se réjouit que l'on agisse en faveur des écoles, elle est également très satisfaite de voir que c'est plus globalement les enfants de Longvic qui sont au cœur des orientations budgétaires municipales.

Madame la Maire la remercie et confirme que la Ville s'emploie à faire tout ce qui est nécessaire pour les jeunes en travaillant pour leur avenir en terme de transition ou en terme d'accueil. Elle donne ensuite la parole à Madame Patricia QUELIN, qui souhaitait intervenir.

Madame Patricia QUELIN souhaite attirer l'attention sur un beau projet en cours de réalisation, projet qui lui tient à cœur et pour lequel les personnes municipales sont des artisans talentueux et impliqués : le Parcours végétal.

L'élaboration du Parcours végétal marque la volonté de valoriser le patrimoine longvicien, et c'est d'ailleurs une action identifiée dans le cadre de l'Agenda 2030. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine végétal des bords de l'Ouche, de mieux le faire connaître et de sensibiliser le public. La Ville profite de l'occasion pour apporter quelques ajouts sur l'ancien « Terrain de l'Aventure », qui va d'ailleurs changer de nom, le nouveau devant bientôt être dévoilé. Ces ajouts ou plutôt ces embellissements, permettront de s'approprier différemment cet espace en pleine mutation, et de rappeler que cette zone a toute l'attention municipale, la flore et la faune s'y développent librement, et chacun peut déjà remarquer les arbres nouveaux qui ont poussé naturellement.

Le Parcours végétal est un projet mené avec l'aide d'une stagiaire étudiante aux Beaux-Arts, qui a brillamment travaillé, et a fait des propositions originales et futées comme celles de réemployer d'anciennes vasques de fleurs stockées aux Services techniques. Ces vasques, repeintes et placées dans le sens adéquat, seront autant de supports d'assises ou de panneaux d'information, sur lesquels le public en apprendra davantage sur la faune et la flore comme sur les enjeux de la nature en ville. Madame QUELIN espère que les Longviciens apprécieront de redécouvrir Longvic sous un jour nouveau grâce à ce parcours.

Madame la Maire en profite pour souligner l'investissement de Madame QUELIN dans ce projet, qui va faire redécouvrir Longvic sous d'autres aspects. Elle donne la parole à Madame Marie-Line BONNOT, pour laquelle, précise-t-elle, les orientations budgétaires présentées sont cohérentes avec la poursuite du programme municipal.

La valorisation des infrastructures culturelles de Longvic est cette année encore particulièrement adaptée à sa politique culturelle. Elle note d'ailleurs qu'à près avoir investi dans le renouvellement de la plomberie de la Médiathèque, une étude va prendre en compte le renouvellement du système de chauffage en mutualisant le dispositif avec l'Hôtel de Ville et la Maison Jules-Verne.

Par ailleurs, l'année 2024 va confirmer l'ambition municipale d'accès à la culture pour tous. En effet, outre les différents événements culturels connus et reconnus comme les Rencontres de la BD, qui bénéficient de partenariats financiers importants qu'elle salue, Festi'Longvic, les Guinguettes du mois de juin, une attention particulière va être portée cette année sur le CRC qui va bénéficier d'une mise en lumière particulière grâce à une action culturelle originale encore jamais réalisée à Longvic. Il s'agira en effet d'une fresque street-art réalisée par l'artiste Ted NOMAD, qui a été choisi par les Longviciens au travers d'une consultation menée en novembre dernier. Cette fresque, dont le budget total est de 20 000€, sera réalisée du 02 au 10 mai et la Ville espère pouvoir organiser des rencontres entre l'artiste et les Longviciens à cette occasion.

Monsieur le Premier adjoint Jean-Marc RETY sollicitant la parole, Madame la Maire la lui accorde. Il commence en remerciant à son tour les services municipaux, pas seulement la Direction des finances, mais tous les services qui alimentent par leur expertise les éléments de ce rapport.

Ce soir, il s'agit d'échanger sur les orientations et la stratégie de l'équipe municipale pour cette année 2024.

Comme l'a rappelé Madame la Maire, la première des priorités est d'agir dans un contexte financier et politique contraint pour une amélioration de nos performances énergétiques. C'est un enjeu majeur qui vient s'inscrire peut-être à rebours des annonces nationales, qui prévoient une économie de 2 milliards sur le budget consacré à l'écologie – la plus importante de toutes – dans le cadre des 10 milliards d'économies à trouver. Ce qui peut fragiliser les perspectives de subventions à venir, ce qui n'empêchera pas la Municipalité de faire ce qu'elle aura été décidée.

Donc, outre le projet de l'école Léon-Blum, les investissements prioritaires portent sur des réflexions de long terme sur la capacité de Longvic à faire face – comme le disait Guynemer – aux enjeux écologiques et énergétiques contemporains. Cela va bien au-delà d'un changement de chaudière, puisque la Ville va investir quand même plus de 1,2 millions d'euros dans la transition énergétique cette année.

C'est un investissement nécessaire pour plusieurs raisons :

- un impératif moral : celui de ne pas laisser aux générations futures la totalité de la charge des investissements nécessaires face au changement climatique. On le dit souvent mais c'est utile de le redire : c'est aujourd'hui qu'il faut agir !
- un impératif économique : celui de faire face à l'explosion des coûts de l'énergie, il faut utiliser des équipements efficaces et sobres en consommation.
- un impératif réglementaire : il faut le faire tout simplement ! Ce sont les objectifs fixés par le décret tertiaire et c'est aussi dans le prolongement de la délibération votée à l'unanimité il y a un peu plus d'un an pour davantage de sobriété énergétique.

Enfin, c'est pleinement dans la feuille de route de l'Agenda 2030, qui prévoit expressément d'investir pour réduire les consommations et l'empreinte carbone des équipements municipaux, comme de les équiper de panneaux photovoltaïques.

La deuxième priorité est celle de conforter les services publics au nord de la ville, voire plus largement dans toute la Ville.

Il y a effectivement 1,4 millions investis sur l'École Blum. Elle accueillera de nouveau des élèves à partir de la rentrée de septembre 2025. Mais bien avant cela, il y aura l'ouverture du restaurant scolaire ce printemps. La Ville travaille d'ores et déjà à sa mise en fonctionnement, et à l'accueil des enfants qui pourront y déjeuner quotidiennement. A ce sujet, est prévue une information spécifique aux parents.

Mais au-delà, ce sont les services publics dans TOUTE la ville qui mobilisent l'action municipale. On parle beaucoup d'investissements. Monsieur RETY voudrait parler du fonctionnement. Car la Municipalité n'a pas

le fonctionnement honteux ! Longvic offre de nombreux services publics, qui a fallu dupliquer en raison de l'étendue de la commune (il mentionne l'expression « ville-rue » fréquemment utilisée par Madame la Maire). L'équipe municipale en est fière, et les Longviciens sont aussi satisfaits de pouvoir voir leurs enfants accueillis dans les différents services.

La troisième priorité porte sur la qualité de vie. Il s'agit à nouveau d'école, mais cette fois, il s'agit de la végétalisation de la cour de l'école Roland-Carraz.

Il y a une dimension participative, comme cela a déjà été évoqué pour Blum. Plus largement, ce sont toutes les cours qui les unes après les autres, vont être réaménagées avec des îlots de fraîcheur.

Monsieur RETY entend ajouter quelques mots sur la qualité de vie. Tout ce qui y participe ne se trouve pas dans les seules prévisions d'investissements. Il y a d'abord tout ce qui est organisé pour l'animation de la ville, pour la cohésion sociale et pour davantage de solidarité.

Saluant la situation financière saine de la Ville, Monsieur Jean-Marc RETY achève son intervention en précisant que, sans surprise, son groupe soutient pleinement ces orientations budgétaires et sera aux côtés de Madame la Maire pour les mettre en œuvre, tout simplement parce que « Longvic avance ».

Cette dernière reprend la parole pour compléter les réponses déjà données. Elle revient d'abord sur les critères de bonne santé financière, en soulignant le taux d'épargne brut de la commune, son faible endettement, et un taux de fiscalité stable depuis 2 ans.

En ce qui concerne le secteur de la chapelle, elle tient à confirmer que le projet d'implantation des jardins familiaux a bien été abandonné à la demande des intéressés eux-mêmes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus de raison d'aménager : un travail est entrepris avec le Lycée agricole de Quétigny, afin de réaliser une couture entre le projet du Champ des Sourires et les secteurs de VPR et de la chapelle. Elle tient par ailleurs à réaffirmer le soutien à l'insertion, elle n'a aucun complexe à le faire.

Concernant le chauffage urbain, Madame la Maire rappelle qu'il existe sur la Ville, dans l'EcoQuartier des Pommerets, ainsi que sur Deblangey et Bardin. Sans parler du Collège, qui a été relié au RCU pour partie sous son impulsion, suite à l'abandon par le Conseil départemental de la piste géothermique. Quant à l'extension ultérieure du RCU, la Ville a toujours des discussions avec la Métropole, mais sa configuration est particulière, avec des infrastructures assez conséquentes qui ne permettent pas toujours d'étendre le RCU comme la Municipalité le souhaiterait. À l'image de Valentin, où le raccordement au RCU s'avère très complexe, notamment en raison des infrastructures SNCF sous lesquelles il faudrait passer, et d'un foncier dont la Ville n'a pas la maîtrise. C'est très complexe et coûteux, d'autant plus quand il s'agit de constructions neuves en raison de l'efficacité énergétique croissante des matériaux employés. Et ce sont parfois les promoteurs eux-mêmes qui le disent, et se montrent réticents à se connecter au RCU.

Concernant le bief, Madame la Maire confirme que la Municipalité continue, les études sont en cours, avec pour projet d'agir pour l'avenir. L'eau étant manquante, le choix a été fait par rapport aux études déjà menées de ne plus remettre d'eau dans le bief, car on ne peut plus se le permettre. Madame la Maire rappelle que la Ville entame son troisième hiver au dessus des normales saisonnières, la nappe sud, malgré la pluviométrie de cette année, est au plus bas et ne s'est pas rechargée. Quand on parle d'avenir, il faut penser justement à la ressource en eau, et faire des choix nécessaires aujourd'hui qui soient valables pour demain, elle en est persuadée. En revanche, la Municipalité a toujours dû vouloir maintenir la présence de l'eau, et une valorisation paysagère, notamment entre la Médiathèque et le Pavillon des Demoiselles, qui sera agréable pour l'ensemble des Longviciens, qui pourront pleinement bénéficier de l'espace public.

Enfin, en ce qui concerne la Maison de Santé, le parking se trouvant sur leur emprise correspond à ce que prévoit le PLUHD pour les véhicules des praticiens.

Madame la Maire remercie les Conseillers de la qualité de ce débat, le Conseil municipal prenant acte de son déroulement.

## **2) Cession d'une parcelle au profit d'un cabinet médical multidisciplinaire**

Monsieur Christian BOUCASSOT rappelle que la Municipalité a été sollicitée depuis plusieurs années par un groupement de professionnels de santé désireux d'améliorer l'offre de santé présente sur le territoire communal. Ces professionnels sont déjà présents sur la commune mais dans des locaux ne répondant pas aux normes d'accessibilité et vétustes ou installés à proximité sur le sud de Dijon.

En réponse à ce projet de construction d'un cabinet médical pluridisciplinaire composé de kinésithérapeutes et infirmières, la Ville de Longvic a proposé au groupement le terrain situé à l'angle de la rue Freinet et du Boulevard des Hortensias, à proximité directe de la nouvelle Unité de Vie Protégée Alzheimer et de l'Ehpad.

Par avis en date du 24 novembre 2023, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques a estimé la valeur vénale du bien à 141 195,34 € soit 143 €/m<sup>2</sup>, arrondie à 141 200 €.

hors taxes et hors frais de mutation. Il est indiqué par les Domaines que cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur sans justification particulière à 127 000 €.

Toutefois compte-tenu de l'accroissement et du vieillissement de la population longvicienne et des difficultés à répondre aux normes d'accessibilité via des travaux de rénovation des cabinets existants, la Municipalité souhaite apporter son soutien au projet en proposant un prix de cession en deçà de l'évaluation à savoir 105 €/m<sup>2</sup>. De plus les kinésithérapeutes pratiquent des soins de rééducation en piscine, offre non présente sur la commune. La construction d'un bâtiment comprenant des soins en piscine apporterait une réelle plus-value aux Longviciens.

Pour ce faire, la Ville a fait borner ce terrain afin de diviser la parcelle AC 317 existante en deux parties. Le projet de construction s'inscrira sur la future parcelle AC 317p1 pour une surface de 815m<sup>2</sup> environ. Il présente un bâtiment en rez-de-chaussée d'une emprise au sol d'environ 500m<sup>2</sup> et 5 places de stationnement dont 1 PMR. Éléments de surface parcellaire, bâti et stationnements à préciser lors de la signature devant notaire, à l'appui d'un plan masse en phase projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal de céder la parcelle AC 317p1 aux porteurs de projet pour un montant de 105 €/m<sup>2</sup> hors taxes et hors frais de mutation et d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de cette décision. Elle précise qu'il s'agit d'un cabinet médical attendu, et qui pourra faire l'objet d'une extension pour avoir d'autres professionnels qui viendraient : c'est aussi pour cela que la délibération mentionne un stationnement à prévoir, en fonction de l'évolution à venir du projet. D'autres professionnels pouvant venir.

Madame GRANDET revient sur les propos de Madame la Maire, en rappelant que c'était un médecin de Longvic qui était à l'initiative du projet. Or dans la promesse de vente, n'apparaît plus que la partie kinés et infirmières. La partie extension concernerait-elle un cabinet médical propre ? Le médecin de départ ayant abandonné le projet ? Madame la Maire confirme, non sans relever qu'il faut s'adapter quand on travaille avec des acteurs privés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3) Correction d'une erreur matérielle dans la Convention de prestations intégrées portant mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement située boulevard Chicago / avenue de l'Europe**

Monsieur Christian BOUCASSOT rappelle que lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023, la Ville de Longvic a voté la signature d'une convention de prestations intégrées portant mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement située boulevard Chicago / avenue de l'Europe avec la SPLAAD, Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise ». Pour rappel, cette société a pour mission la mise en œuvre des politiques définies par ses actionnaires en matière d'aménagement et de construction. Actionnaire de la SPLAAD, la Ville de Longvic a souhaité engager une réflexion sur l'aménagement des abords du boulevard de Chicago et de l'avenue de l'Europe situés sur son territoire. Ces terrains identifiés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en site de projet représentent une surface d'environ 5 hectares.

Le montant de la rémunération proposée pour l'étude de faisabilité est de 25 000 € hors taxes.

Une erreur s'était glissée dans la convention, à savoir l'inscription d'un montant toutes taxes comprises (TTC) erroné : 29 000 € au lieu de 30 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la rectification de l'erreur matérielle du montant TTC de la convention et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de prestations intégrées portant mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement située boulevard Chicago / avenue de l'Europe pour un montant de 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4) Présentation du Rapport 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH)**

Madame Hélène MARTEEL rappelle que l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que « dans les communes de plus de 5000 habitants, il est créé une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) composée de représentants de la Commune d'associations d'usagers et d'organismes représentant les personnes en situation de handicap ».

La CCAPH de la Ville de Longvic a été créée par voie de délibération le 3 mai 2010 et sa composition fixée par arrêté municipal du 13 novembre 2020.

Cette commission élabore un rapport qui dresse d'une part le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de l'avis, des espaces publics et des transports, en recensant les aménagements et les actions

prises en œuvre par la commune, et d'autre part fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité.

La CCAPH s'est réunie le 9 février 2024, en présence d'associations représentatives des personnes en situation de handicap, pour établir son rapport 2023.

Le Rapport 2023 de la CCAPH, dont un exemplaire est annexé à la présente note, est présenté au Conseil Municipal.

Le principal point concerne le projet de réhabilitation complète de l'École B um, avec la création d'un restaurant scolaire accessible, la mise aux normes de la cour, avec des éclairages et des cheminements aux normes PMR, les sanitaires enfants et adultes PMR, les rampes d'accès ainsi que l'ascenseur qui servira les étages de l'école. D'autres bâtiments communaux ont fait l'objet de demandes de travaux qui vont ou sont en train d'être réalisés : les sanitaires du Conservatoire, les sanitaires du Centre social La Ruche et de son ALSH. Une étude sur la structure Petite Enfance Les Petits Lutins sera menée en raison des normes obligeant à rectifier certains niveaux.

Concernant le stationnement PMR, il est rappelé que 99 places sont aménagées sur Longvic. Les statistiques montrent une hausse des infractions de 2022 à 2023, soit 4 fois plus, mais c'est en lien avec les effectifs de la Police municipale. Pour rappel, en 2017, il y avait 84 infractions, aujourd'hui, elles ne sont que 12. Pour les transports collectifs, les bus sont pour la plupart équipés de planchers bas, de rampes d'accès et de places réservées. Il existe par ailleurs des véhicules destinés au transport PMR bien utilisés, puisque 1893 missions, soit 126 en moyenne par utilisateurs ont été effectuées. La plupart des arrêts sont également accessibles. A noter que les bailleurs sociaux continuent à améliorer les adaptations sur leur parc de logements : 4 adaptations de salles de bains pour Grand Dijon Habitat, 3 pour Habellis. Le projet Homnia est toujours d'actualité, mais cette entreprise privée à vocation sociale fait face aux difficultés économiques actuelles. Enfin, en ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap, il est important de savoir que la Ville accueille déjà plusieurs d'entre eux sur des temps d'accueil périscolaires ou extrascolaires.

Madame la Maire signale toutefois une erreur concernant le gymnase Bardin, car est évoquée l'hypothèse de la construction d'un gymnase au sein du collège, option finalement écartée lors de la conception de sa restructuration.

Madame GRANDET rebondit sur le fait que, concernant le CRC, il est indiqué qu'une dérogation serait demandée jusqu'en 2025. Mais Madame la Maire répond que les travaux ont néanmoins été décidés après qu'il ait été sollicitée cette dérogation. Madame GRANDET souhaite également revenir sur l'accueil des enfants porteurs de handicap, et sur la formation des personnels. Elle se dit un peu étonnée que soit évoquée une difficulté pour ce type de formation. Madame la Maire répond que cela dépend de choix personnels des agents à vouloir se former ou pas. La Ville va l'encourager pour le handicap moteur, car ce qui est lié aux troubles du comportement peut mobiliser un seul animateur à part entière. Après, il n'est pas certain que cette formation bénéficiera forcément à un enfant longvicien porteur de handicap, car quand on sait qu'il y a un animateur qui a une formation spécifique dans une collectivité, la CAF peut orienter un public extérieur. Madame GUTIERREZ souhaiterait ajouter qu'elle s'est rendue aux Etats-Généraux du handicap organisé par les APF qui sont rue des Tamaris, et qui ont proposé que les agents de la collectivité recevant du public puissent bénéficier d'une formation gratuite par l'intermédiaire de leur association. Madame GUTIERREZ va donc se rapprocher pour voir comment former ainsi des agents recevant du public.

Le Conseil municipal prend acte des échanges concernant ce Rapport.

## **5) Attribution d'aides à la mobilité douce**

Madame la Maire expose :

VU, la délibération N° 2019-047 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019 décidant de la mise en place d'une aide à la mobilité douce au profit des Longvicains et approuvant le règlement d'intervention de ce dispositif,

VU, la délibération N° 2021-024 du Conseil Municipal du 22 mars 2021 approuvant le nouveau règlement d'intervention et le nouveau formulaire de demande d'aide à la mobilité douce : Extension des aides aux vélos cargos,

CONSIDÉRANT l'instruction de onze dossiers déposés par des Longvicains et remplissant toutes les conditions énoncées par le règlement d'intervention du dispositif,

il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les aides financières suivantes pour un montant de 2 383,98 € :